

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2026

Le Débat d'Orientation Budgétaire constitue la première étape du cycle budgétaire.

Il permet d'informer les membres de l'assemblée délibérante sur la situation économique et financière de la collectivité, afin qu'ils puissent exercer de façon effective leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget primitif.

Le débat d'orientation budgétaire est encadré par la loi à l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) :

« Dans les collectivités de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au Conseil sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune, dans un délai de deux mois précédent l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. »

En application de l'article L.5217-10-4 du CGCT, avec le passage au référentiel M57, les délais de présentation des orientations budgétaires et de transmission du projet du budget aux membres du conseil municipal avant l'examen de celui-ci, ont changé pour les communes :

« La présentation des orientations budgétaires intervient dans un délai de dix semaines précédent l'examen du budget et le projet de budget de la commune est préparé et présenté par le maire qui est tenu de le communiquer aux membres du conseil municipal avec les rapports correspondants, douze jours au moins avant l'ouverture de la première réunion consacrée à l'examen du budget, c'est-à-dire à l'examen du budget primitif »

Les services de l'Etat précisent toutefois que « ce délai de douze jours n'est pas applicable pour les décisions modificatives, le budget supplémentaire, le compte administratif ou le compte financier unique. Pour ces délibérations budgétaires, les délais de droit commun relatif aux délibérations s'appliquent », conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57.

La loi NOTRE n° 2015-991, promulguée le 7 août 2015, ainsi que le décret d'application n° 2016-841 du 24 juin 2016, ont modifié les modalités de présentation, avec des compléments d'informations et des nouvelles formalités pour la transmission du rapport d'orientation budgétaire.

Doivent figurer, entre autres, dans le rapport d'orientations budgétaires :

* les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolutions retenues pour construire le projet de budget, en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

* La présentation des engagements pluriannuels, les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

* Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de la dette, ainsi que les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

* Les informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses de personnel, notamment de rémunération.

La loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 du 18 décembre 2023 n°2023-1195 avait ajouté une nouvelle information : l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement. Ainsi, dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente son objectif concernant l'évolution de ses dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de sa section de fonctionnement.

CONTEXTE D'ELABORATION DU BUDGET PRIMITIF 2026

L'élaboration du budget primitif 2026 intervient dans un contexte économique, politique et institutionnel particulièrement incertain, marqué par une volonté affirmée du gouvernement de redresser les comptes publics tout en maintenant les priorités stratégiques de l'État.

Loi du 19 février 2026 de finances pour 2026

La loi de finances pour 2026 a pour objectif de **réduire le déficit public de 5% du PIB** (contre 5,4% en 2025). **Le déficit de l'État est ainsi chiffré à 134,6 milliards d'euros (Md€) d'euros** (contre 131,6 Md€ en 2025). La part de la **dette publique atteindrait plus de 118% du PIB** (contre 116% en 2025).

Le **total des recettes s'élèvera à 365,5 Md€**. Le taux de prélèvements obligatoires (impôts et cotisations sociales) s'établira à 43,9% du PIB.

Le texte ambitionne de redresser les comptes publics par :

- **des hausses de recettes fiscales**, en particulier par un effort supplémentaire des contribuables les plus aisés et par la suppression de plusieurs niches fiscales ;
- **une baisse des dépenses de l'État, hors Défense nationale.**

La maîtrise des dépenses de l'État

Le texte prévoit de **ralentir la hausse des dépenses publiques**, pour diminuer leur part dans le PIB, qui sera de 56,6% (-0,2 points par rapport à 2025).

L'effort pèse principalement sur la maîtrise des dépenses de l'État. Celles-ci s'élèveront à **près de 501 Md€ en 2026**, soit +10,5 Md€ par rapport à 2025 (au sein du périmètre de dépenses de l'État).

Des économies sont opérées sur plusieurs ministères, dont les moyens stagnent voire diminuent.

Le budget de "Défense" fait exception : il bénéficie de 6,5 Md€ supplémentaires, soit plus que l'évolution prévue par la dernière loi de programmation militaire.

Plusieurs coupes sont prévues, notamment dans le programme d'investissements France 2030 et le Fonds vert.

La participation des collectivités à l'effort de redressement

Les collectivités locales sont associées aux efforts de maîtrise du déficit public (participation attendue de 2 Md€).

La compensation versée aux collectivités territoriales et aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP) au titre de la perte de recettes dues à la réforme des impôts de production est minorée par l'application d'un coefficient de 0,8. Le texte prévoit également la diminution :

- des montants de la dotation pour transfert de compensations d'exonération de fiscalité directe locale (DTCE) des régions ;
- des montants de la compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) des communes.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) n'est quant à elle ni réduite ni revalorisée. Elle est maintenue à son niveau de 2025.

Le **dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (Dilico)**, initialement prévu pour la seule année 2025, est **maintenu en 2026**. L'effort imposé aux collectivités via ce dispositif est de 740 millions d'euros. Les communes sont entièrement exonérées de cette ponction.

Une "prime régaliennne" annuelle **de 500 euros** est instaurée pour les maires. Un **régime d'assurance pour les collectivités** en cas de dommages résultant d'émeutes et un fonds de mutualisation pour les indemniser sont créés.

La liaison entre les taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et de la taxe foncière est supprimée, afin que les communes puissent augmenter le premier sans pénaliser les propriétaires résidant à l'année sur leur territoire.

SITUATION FINANCIERE 2025 DE LA COMMUNE

Chapitre	Budgétisé	Réalisé	Disponible
Fonctionnement - Dépense	4 129 899,85	3 446 988,63	682 911,22
011 - Charges à caractère général	795 617,19	782 518,53	13 098,66
012 - Charges de personnel	2 044 750,00	1 895 372,82	149 377,18
023 - Virement à la section d'investissement	230 000,00	0,00	230 000,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	125 438,16	282 599,34	-157 161,18
65 - Autres charges de gestion courante	707 387,00	320 434,98	386 952,02
66 - Charges financières	151 724,50	142 659,96	9 064,54
67 - Charges exceptionnelles	51 580,00	0,00	51 580,00
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	23 403,00	23 403,00	0,00
Fonctionnement - Recette	4 129 899,85	4 182 459,12	-52 559,27
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	221 599,92	221 599,92	0,00
013 - Atténuations de charges	104 166,00	81 573,29	22 592,71
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 978,00	10 977,55	0,45
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	362 370,93	247 654,00	114 716,93
73 - Impôts et taxes	1 026 778,00	1 101 654,96	-74 876,96
731 - Fiscalité locale	1 215 354,00	1 194 524,60	20 829,40
74 - Dotations, subventions et participations	1 052 035,00	1 049 188,06	2 846,94
75 - Autres produits de gestion courante	106 780,00	80 463,70	26 316,30
76 - Produits financiers	1,00	0,98	0,02
77 - Produits exceptionnels	10 730,00	175 715,06	-164 985,06
78 - Reprises sur amortissements et provisions	19 107,00	19 107,00	0,00
Investissement - Dépense	4 917 784,16	3 107 127,38	1 810 656,78
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	450 246,78	450 246,78	0,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 978,00	10 977,55	0,45
041 - Opérations patrimoniales	99 104,00	98 966,75	137,25
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 000,00	0,00	1 000,00
13 - Subventions d'investissement	183 442,00	94 287,93	89 154,07
16 - Emprunts et dettes assimilées	238 254,02	238 252,23	1,79
20 - Immobilisations incorporelles	23 500,00	8 550,00	14 950,00
21 - Immobilisations corporelles	1 955 749,36	616 169,26	1 339 580,10
23 - Immobilisations en cours	1 240 000,00	1 095 860,71	144 139,29
458101 - Enfouissement des Réseaux Résidence Heurteau	353 149,00	353 139,57	9,43
458102 - Parking qualitatif et paysager desservant le complexe sportif	230 000,00	8 316,00	221 684,00
458103 - Subventions travaux basse tension Résidence Heurteau	132 361,00	132 360,60	0,40
Investissement - Recette	4 917 784,16	2 130 521,78	2 787 262,38
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00
021 - Virement de la section de fonctionnement	230 000,00	0,00	230 000,00
024 - Produits de cessions	1 740 500,00	0,00	1 740 500,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	125 438,16	282 599,34	-157 161,18
041 - Opérations patrimoniales	99 104,00	98 966,75	137,25
10 - Dotations, fonds divers et réserves	457 008,00	451 250,23	5 757,77
13 - Subventions d'investissement	1 417 824,00	425 149,28	992 674,72
23 - Immobilisations en cours	130 000,00	353 139,57	-223 139,57
458201 - Enfouissement des Réseaux Résidence Heurteau	355 510,00	353 139,57	2 370,43
458202 - Parking qualitatif et paysager desservant le complexe sportif	230 000,00	33 916,44	196 083,56
458203 - Subventions Travaux basse tension Résidence Heurteau	132 400,00	132 360,60	39,40

RESULTATS DE L'EXERCICE

		Investissement	Fonctionnement	Cumul
Réalisations	Recettes	2 130 521,78 €	3 960 859,20 €	6 091 380,98 €
	Dépenses	2 656 880,60 €	3 446 988,63 €	6 103 869,23 €
	Résultat de l'exercice	-526 358,82 €	513 870,57 €	-12 488,25 €
	Résultat antérieur	-449 361,33 €	218 858,73 €	-230 502,60 €
	<i>Intégration résultat SIGCVG</i>	<i>-885,45 €</i>	<i>2 741,19 €</i>	<i>1 855,74 €</i>
	Résultat de clôture	-976 605,60 €	735 470,49 €	-241 135,11 €
RAR	Recettes	308 863,00 €		308 863,00 €
	Dépenses	12 468,31 €		12 468,31 €
	Solde	296 394,69 €		296 394,69 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2025				-12 488,25 €
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE 2025				-241 135,11 €
RESULTAT GLOBAL 2025 après prise en compte des RAR				55 259,58 €

DETAIL DES RESTES A REALISER 2025**RECETTE D'INVESTISSEMENT**

Compte	Désignation	Tiers	Reste à réaliser
Compte : 1321 - Subv. non transf. Etat et établissements nationaux			113 409,00
	FNADT - Aménagement espaces publics Heurteau -	PREFECTURE DU NORD	113 409,00
Compte : 1322 - Subv. non transf. Régions			140 000,00
	PRADET - Aménagement des espaces publics Heurteau -	CONSEIL REGIONAL NORD PAS DE CALAIS	140 000,00
Compte : 1323 - Subv. non transf. Départements			55 454,00
	PTS - Aménagement des espaces publics Heurteau /	DEPARTEMENT DU NORD	55 454,00
			308 863,00

DEPENSE D'INVESTISSEMENT

Compte	Désignation	Tiers	Reste à réaliser
Compte : 21312 - Constructions bâtiments scolaires			3 315,74
	ECOLE LAFARGUE / fourniture	SAS MENUISERIE LA MENDIN	3 315,74
Compte : 21848 - Autres matériels de bureau et mobiliers			9 152,57
	Chaises 90 - tables 20	DISCOUNT COLLECTIVITES	7 465,20
	Tonnelles - mange debout - tabourets	DISCOUNT COLLECTIVITES	1 687,37
			12 468,31

Evolution des Dépenses et Recettes réelles de FONCTIONNEMENT des exercices 2015 à 2025

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dépenses	4 026 477,40 €	3 818 023,67 €	3 513 813,04 €	3 376 889,65 €	3 596 442,40	3 163 980,67	3 268 679,59	3 482 382,64	3 549 019,30	3 426 039,44	3 164 389,29
Recettes	4 033 952,73 €	3 943 630,82 €	3 819 171,43 €	3 632 869,42 €	3 738 174,66	3 539 747,04	3 566 352,31	3 710 824,86	3 661 839,64	3 852 038,13	3 949 881,65

Résultats de FONCTIONNEMENT des exercices 2015 à 2025

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Résultat exercice	168 553,99	175 062,17	295 123,96	183 724,02	152 973,75	296 281,98	172 465,70	66 869,03	21 509,05	328 366,20	513 870,57
Report	505 386,69	319 340,68	244 402,85	239 593,16	173 417,18	176 390,93	172 672,91	145 460,59	168 983,48	90 492,53	221 599,92
TOTAL	673 940,68	494 402,85	539 526,81	423 317,18	326 390,93	472 672,91	345 138,61	212 329,62	190 492,53	418 858,73	735 470,49

ENDETTEMENT DE LA COMMUNE

Années	Nombre d'habitants	Dettes en capital au 31/12 de l'exercice	Montant / Hab	Annuité à payer au cours de l'exercice	Montant / Hab
2011	3 274	3 103 028 €	947,78 €	359 068 €	109,67 €
2012	3 368	3 055 205 €	907,13 €	353 710 €	105,02 €
2013	3 464	3 130 191 €	903,63 €	331 108 €	95,59 €
2014	3 559	3 526 855 €	990,97 €	342 515 €	96,24 €
2015	3 606	4 185 954 €	1 160,83 €	369 576 €	102,49 €
2016	3 614	3 913 536 €	1 082,88 €	389 300 €	107,72 €
2017	3 591	3 597 899 €	1 001,92 €	379 616 €	105,71 €
2018	3 585	3 782 231 €	1 055,02 €	358 484 €	100,00 €
2019	3 578	3 637 236 €	1 016,56 €	344 164 €	96,19 €
2020	3 576	3 378 811 €	944,86 €	348 998 €	97,59 €
2021	3 583	3 113 423 €	868,94 €	345 653 €	96,47 €
2022	3 514	2 842 938 €	809,03 €	349 501 €	99,46 €
2023	3 583	2 604 279 €	726,84 €	343 929 €	95,99 €
2024	3 568	3 504 153 €	982,11 €	324 654 €	90,99 €
2025	3 554	3 265 901 €	918,94 €	343 048 €	96,52 €
Encours de la dette : moyenne de la strate 2024 : 703 €					
Annuité à payer : moyenne de la strate 2024 : 94 €					

Pour rappel, suite à la dissolution du SIGCVG – Syndicat Intercommunal de Gestion du Centre de Vacances les Grangettes, les emprunts contractés par celui-ci ont été transférés, à la fin de l'exercice 2024 à la Commune d'Hornaing, propriétaire du bâtiment. Ils représentent une annuité de 29 962.25 € sur l'exercice 2025.

En 2025, plusieurs emprunts sont arrivés à leur terme, représentant une annuité de 52 007.68 €.

Capacité d'autofinancement

RATIOS	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025
Recettes Réelles de Fonctionnement	4 033 952,72	3 943 630,82	3 819 241,24	3 632 869,42	3 738 174,66	3 539 747,04	3 565 455,31	3 710 824,86	3 661 839,64	3 852 065,14	3 949 881,65
Dépenses Réelles de Fonctionnement	4 026 477,40	3 818 023,67	3 513 813,04	3 376 789,65	3 596 442,40	3 163 980,67	3 267 460,61	3 488 282,64	3 549 019,30	3 426 066,45	3 164 389,29
Epargne Brute (CAF Brute)	7 475,32	125 607,15	305 428,20	256 079,77	141 732,26	375 766,37	297 994,70	222 542,22	112 820,34	425 998,69	785 492,36
Taux d'Epargne Brute	0,19%	3,19%	8,00%	7,05%	3,79%	10,62%	8,36%	6,00%	3,08%	11,06%	19,89%
Epargne Nette (CAF Nette)	-242 704,58	-156 957,83	33 469,86	-3 266,73	-103 262,51	117 341,07	32 606,95	-47 943,47	-125 593,85	208 572,26	547 240,03

Lexique :

L'épargne brute ou capacité d'autofinancement brute représente l'excédent des produits réels de fonctionnement sur les charges réelles de fonctionnement. C'est donc le socle de la richesse financière. Elle doit permettre de couvrir en priorité le remboursement de la dette en capital, et au-delà, une partie des dépenses d'équipement/d'investissement.

Le taux d'épargne brute (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement) indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette (ayant servi à investir). Il est généralement admis qu'un ratio de 8% à 15% est satisfaisant.

L'épargne nette ou capacité d'autofinancement nette : on déduit de l'épargne brute le remboursement du capital des emprunts. C'est l'épargne disponible pour financer les dépenses d'investissements.

EVOLUTION des dotations, subventions et participations : Autres organismes (C 747888) (Caisse d'Allocations Familiales)

2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
157 208,96 €	89 165,90 €	88 949,17 €	64 871,85 €	68 449,91 €	91 945,57 €	65 678,45 €	70 657,59 €	80 249,10 €	88 638,89	70 236,13

IMPOSITION

Afin de compenser en partie l'augmentation du cout des énergies, une légère augmentation des taux d'imposition a été appliquée en 2023 et 2024.

Ils étaient restés inchangés depuis 2012.

Pour rappel, les taux sont les suivants :

	Taux communal
Taxe foncière (bâti) (TFB)	39.61 %
Taxe foncière (non bâti) (TFNB)	66.02 %
Taxe d'habitation (TH)*	24.19 %

* la taxe habitation est encore valable sur les résidences secondaires.

Soit un total de produit pour 2025 de 1 073 337 €

Pour 2026, au terme de l'article 129 de la loi de finances pour 2026, l'allocation compensatrice des locaux industriels est minorée de 19,3 %. Ce qui représente pour la Commune une réduction de 82 816 € par rapport à 2025.

Par conséquent, il semblerait nécessaire d'augmenter sensiblement, en 2026, les taux d'imposition pour faire face à cette réduction de l'allocation compensatrice des locaux industriels.

Charges de personnel (chapitre 012)

Estimée à hauteur de 1 895 372.82 € au titre du compte administratif 2025 prévisionnel, les dépenses de personnel ont évolué selon les règles statutaires, les besoins de la collectivité et les aléas liés aux mouvements de personnel, notamment par :

- La revalorisation du SMIC de +2 % au 1^{er} novembre 2024 (en année pleine sur 2025)
- L'augmentation de 4 points de la cotisation patronale CNRACL,
- Le recrutement de 2 agents de la police municipale.

Le remboursement des villes de Rieulay et Wandignies-Hamage dans le cadre de la police municipale mutualisée sur les salaires des 3 policiers municipaux, est affecté au compte 70848 (mise à disposition du personnel facturée). Par conséquent, cette part de remboursement n'est pas déduite des charges de personnel au 012.

En 2026, les charges de personnel continueront d'être mises sous tension par la conjonction de facteurs sur lesquels nous n'avons que peu prise, comme :

- L'augmentation de 3 points de la cotisation patronale CNRACL,
- La prise en compte de l'évolution professionnelle des agents,
- Les élections municipales,
- La suppression progressive des aides de l'Etat sur les dispositifs de contrats-aidés.

Ratio de rigidité des charges structurelles

ANNEES	MONTANT DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Charges de personnel + Contingents et particip.(C 655) + Charges d'intérêts		TAUX
		2006	3 073 705,82 €	
2007	2 982 023,56 €	1 640 298,43 €	55,006%	
2008	3 219 770,00 €	1 848 403,94 €	57,408%	
2009	3 114 944,35 €	1 734 177,92 €	55,673%	
2010	3 429 328,93 €	1 867 172,09 €	54,447%	
2011	3 572 175,72 €	1 755 277,86 €	49,138%	
2012	3 670 028,66 €	1 957 793,82 €	53,345%	
2013	3 750 543,04 €	1 875 278,62 €	50,000%	
2014	3 941 402,08 €	1 998 887,40 €	50,715%	
2015	4 232 748,69 €	2 164 982,87 €	51,148%	
2016	4 065 387,28 €	2 088 382,88 €	51,370%	
2017	3 900 171,43 €	1 988 303,41 €	50,980%	
2018	3 632 869,42 €	1 973 313,34 €	54,318%	
2019	3 839 809,70 €	2 025 220,38 €	52,743%	
2020	3 569 645,04 €	1 872 261,28 €	52,450%	
2021	3 580 716,71 €	1 819 265,88 €	50,531%	
2022	3 719 922,86 €	1 978 536,02 €	53,188%	
2023	3 663 237,64 €	1 985 765,68 €	54,208%	
2024	3 853 436,13 €	2 006 192,16 €	52,062%	
2025	3 960 859,20 €	2 015 390,76 €	50,883%	

Le coefficient de rigidité des charges structurelles permet d'apprécier les marges de manœuvre budgétaires dont dispose la commune pour réduire l'ensemble de ses charges, et dégager les fonds nécessaires au remboursement des emprunts ou à l'engagement de nouveaux investissements.

Ce coefficient, dont le seuil estimé critique est de 56.00 %, se calcule de la manière suivante :

(= Charges de personnel (012 – 6419) + Contingents et participations + Charges d'intérêts) par rapport aux produits de fonctionnement.

EVOLUTION DE LA DGF DE 2015 à 2025

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2025/2015
Dotation forfaitaire	256 690	178 585	135 428	131 244	126 757	123 302	120 878	120 878	120 878	121 649	120 022	-136 668
Dotation solidarité rurale "péréquation"	45 239	48 549	51 871	54 491	54 563	55 515	56 473	57 312	67 106	74 219	77 350	32 111
Dotation de solidarité rurale "cible"	31 706	42 178	62 166	70 346	72 730	84 902	93 648	103 703	105 256	108 530	110 794	79 088
<i>sous-total</i>	333 635	269 312	249 465	256 081	254 050	263 719	270 999	281 893	293 240	304 398	308 166	-25 469
Dotation nationale péréquation	76 030	87 388	93 626	102 092	99 210	106 144	109 829	110 262	111 697	106 518	110 985	34 955
TOTAL	409 665	356 700	343 091	358 173	353 260	369 863	380 828	392 155	404 937	410 916	419 151	9 486

DETAIL DES INVESTISSEMENTS REALISES EN 2025**TRAVAUX – ACQUISITIONS – FRAIS D’ETUDES**

LIEU	DESIGNATION	MONTANT TTC
PLU	Modification simplifiée approbation	1 260.00
MAIRIE	Logiciel compta – paie – élection	7 290.00
	Isoloirs	2 333.46
	4 ordinateurs	6 464.06
	1 ordinateur	699.99
	Copieur Accueil	6 528.00
	2 sièges de bureau	555.02
	Réfection du chéneau (coté escalier de service)	3 520.00
TRANSPORT SCOLAIRE	Bus	50 400.00
TECHNIQUE	Découpeuse thermique	1 052.21
	Guirlande lumineuse	1 317.60
	Camion benne	15 391.76
	Camion	9 990.00
	Remplacement du portail	6 202.64
	Remise en état signakids	1 078.08
ESPACES-VERTS	1 taille haie et 1 souffleur	1 058.74
	2 débrousailluses	1 344.00
	Taille haie + débrousailluse + tronçonneuse	2 472.00
	Tondeuse + taille haie + débrousailluse	3 534.00
	Cuve d'arrosage sur remorque	7 740.00
SALLE DES FETES	Remplacement chauffe-eau	1 110.35
	Remplacement porte arrière	5 720.10
FOYER CULTUREL	Toiture et plafond salle de danse	118 888.44
CANTINE	Remplacement adoucisseur	2 314.88
ECOLE LAFARGUE	Remplacement 4 urinoirs	4 201.88

LIEU	DESIGNATION	MONTANT TTC
SALLE DES SPORTS	Travaux de couverture	75 836.03
	Eclairage LED	15 465.60
CIMETIERE	Columbarium	17 080.00
COURT DE TENNIS EXTERIEUR	Eclairage	19 148.63
POLE ENFANCE	Réparation menuiseries extérieures	3 157.13
MAM	Remplacement de la chaudière	6 688.79
LA POSTE	Réfection de la toiture plate	15 004.00
153 RUE J DUEZ (animalerie)	Remplacement menuiseries en façade	6 234.82
	Réfection de la toiture	7 414.55
	Conformité électrique	8 894.12
RUE DIVERSES	Réfection d'enrobé	16 566.00
PARKING PISCINE	Aménagement	124 398.30
ECLAIRAGE PUBIC	Remplacement lanternes en LED	46 364.08
RESIDENCE HEURTEAU	Aménagement des espaces publics	1 095 860.71
TOTAL 2025		1 720 579.97

La Commune a pris en charge l'ensemble des travaux d'aménagement des espaces publics de la résidence Heurteau, y compris l'enfouissement des réseaux.

Or, la compétence en matière de réseaux électriques basse tension incombe, selon ses statuts, à Cœur d'Ostrevent Agglo.

Par conséquent, sur l'exercice 2025, les travaux de basse tension ont été annulés et refacturés à COA pour un montant de 355 737.27 €, les subventions perçues pour ces travaux ont été annulées et remboursées à COA pour un montant de 132 360.60 €.

PROJET D'INVESTISSEMENT 2026

* Aménagement d'un parking qualitatif desservant le complexe sportif et l'école Paul Langevin	600 000 €
dont travaux d'aménagement du parvis de la piscine et du quai bus pris en charge par la COA :	230 000 €
Subvention Département – ADVB :	204 000 €
Subvention Etat – DETR :	70 000 €
* Toiture du Dojo et installation d'une VMC	99 600 €
Subvention Etat – DETR :	33 000 €
* Rénovation de la Maison de Quartier (toiture, menuiseries, Clôture et réhabilitation électrique)	102 000 €
Subvention Etat – DETR :	19 000 €
Subvention Département – ADVB :	25 000 €
* Installation d'un éclairage LED dans divers bâtiments (mairie – salle des fêtes – salle de théâtre – écoles et restaurant scolaire)	42 000 €
Subvention Département – ADVB :	13 600 €
* Réfection d'une partie de la Route de Douai	40 000 €
Subvention Département – ADVB :	16 600 €
* Remplacement de l'éclairage public en LED à la Résidence Pinson	10 300 €
Subvention Département – ADVB :	4 287 €
* Installation de feux intelligents rue Paul Lafargue	31 200 €
Subvention Département – Amendes de police :	19 000 €
* Installation de 6 sites de vidéosurveillance	60 000 €
Subvention Etat – FIPD :	17 000 €
* Remplacement de la porte double porte d'entrée de la Salle des Sports	20 000 €
* Mise en conformité électrique de la Mairie – Salle des Fêtes et Théâtre	9 400 €
* Réfection de la rue Jean Duez, Aménagement du play ground	450 000 €
* Solde des travaux d'aménagement des espaces publics de la Résidence Heurteau	20 000 €
* Mobilier scolaire pour la classe ULIS de l'école Langevin	2 600 €
* Démontage, enlèvement et installation de 12 lave-mains au Restaurant Scolaire :	12 400 €